

ACTIVITE PRODUIT PROCESS PRINCIPES IDENTIFICATION DES ELEMENTS D'ACTIVITE

Page 1/3

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. PRINCIPES	2
3.1. STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA CODIFICATION	2
3.2. CODE ACTIVITÉ (5 + 1 CARACTÈRES)	2
3.3. CODE NATURE D'ÉLÉMENT (1 CARACTÈRE)	2
3.4. CODE ÉMETTEUR/RESPONSABLE (2 CARACTÈRES)	2
3.5. NUMÉRO D'ORDRE (6 CARACTÈRES)	2
4. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
4.1. HISTORIQUE	3
4.2. DOCUMENTS CITÉS	3
4.3. EQUIVALENT À :	3
4.4. CONFORME À :	3
4.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme définit une structure générale permettant de codifier de manière homogène, à partir de l'identification d'une activité d'Etudes et de Recherches déterminée, chacun des éléments qui y participent et qu'il est nécessaire d'isoler (Tâches d'Etudes, Diffusion Etudes, OCM, etc.).

Cette norme est applicable par la Direction des Plates-Formes (DPTF), la Direction des Techniques et Achats (DTAT) et la Direction Industrielle et des Fabrications (DIFA).

2.TERMINOLOGIE

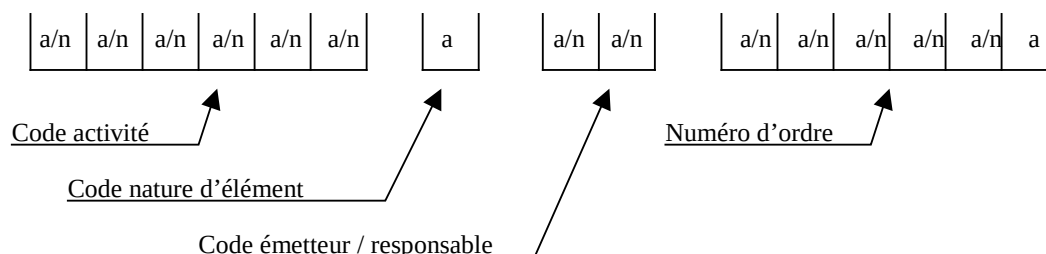
Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- ACTIVITES D'ETUDES
- DIFFUSION D'ETUDES (DFE)
- OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)
- TACHES D'ETUDES

3.PRINCIPES

3.1.STRUCTURE GENERALE DE LA CODIFICATION

La structure générale d'accueil maximum pour les différents éléments composant une activité est la suivante :



3.2.CODE ACTIVITE (5 + 1 CARACTERES)

C'est le code (5 caractères) affecté à l'activité considérée éventuellement assorti d'un caractère de fractionnement tel que défini dans la norme de gestion A10 2050.

Lorsque l'activité n'est pas fractionnée, le code activité est cadré à gauche ; le caractère de fractionnement (6^{ème} position) restant blanc.

3.3.CODE NATURE D'ELEMENT (1 CARACTERE)

Chaque nature d'éléments (tâche d'Etudes, Diffusion d'Etudes, OCM, etc.) est codifiée par un caractère défini dans la norme de gestion A10 2073.

3.4.CODE EMETTEUR/RESPONSABLE (2 CARACTERES)

L'émetteur du document ou le responsable de l'action identifiée est représenté par un code à deux caractères défini dans la norme de gestion A10 2045.

3.5.NUMERO D'ORDRE (6 CARACTERES)

A l'intérieur d'une même activité, les différents éléments de même nature sont distingués par un numéro d'ordre. Les deux derniers caractères de ce numéro d'ordre peuvent constituer des indices de fractionnement de l'élément.

En dehors de ces notions de fractionnement, aucune autre signification idéologique ne peut être attachée au numéro d'ordre.

Les conditions particulières d'affectation de numéro d'ordre propre à chaque nature d'élément sont définies dans la norme A10 2073.